

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°48B-CC/2013/CCDS CREATION DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Séance du 09 décembre 2013

L'an deux mil treize et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Robert PUTCHA, 2^{ème} Vice-Président.

Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, René-Serge HORTH,

Titulaires Absents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Mme France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE, Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL,
Adelson MAGLOIRE, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON,

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu l'avis favorable du bureau du 29/11/2013,
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 06/12/2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de créer l'emploi de Responsable de l'Administration Générale de catégorie B - de la filière Administrative - au grade de Rédacteur.

Article 3 : **FIXE** le niveau de rémunération au grade de Rédacteur Territorial, à temps complet – soit un indice brut compris entre 404 et 675.

Article 4 : **PREVOIT** de recourir à un non titulaire si cet emploi n'était pas pourvu par un fonctionnaire.

Article 5 : **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Article 6 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :
-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 4
-Pour : 4
-Contre : 0
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 09 décembre 2013
Pour extrait et certifié conforme

